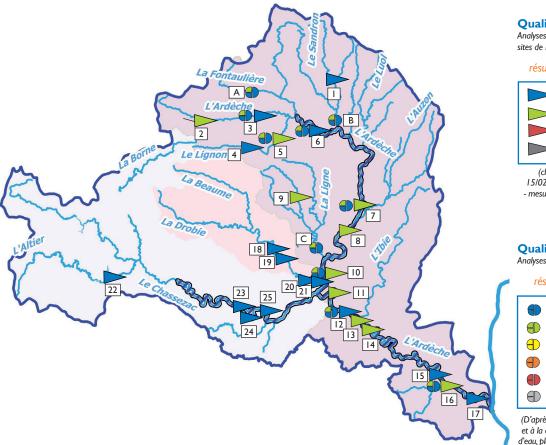


# Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - Spécial été

24 juillet 2014

## Qualité de l'eau des rivières Ardèche, Beaume et Chassezac



## Qualité des eaux de baignade :

Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :

résultats des prélèvements du 15 et 16 juillet 2014

- bonne qualité - qualité moyenne mauvaise qualité

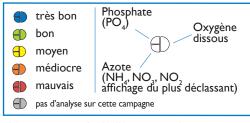
pas d'analyse sur cette campagne

(classements d'après la Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

### Qualité physico chimique de la rivière :

Analyses réalisées par l'EPTB Ardèche Claire.

résultats des prélèvements du 17 et 18 juillet 2014



(D'après la circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).

#### Sous-bassin de l'Ardèche :

- I Plage du Pal Ru du Mas Antraïgues
  2 Le Rancel Ardèche Mayres
  3 Pont du Diable Ardèche Thueyts

- 4 Plage communale Lignon La Souche
- 5 La Turbine Lignon Jaujac
- 6 Plage de Lalevade (le Goulet) Ardèche - Lalevade
- 7 Plage du vieux pont Ardèche Vogüé 8 Plage du pont (la Reine) Ardèche Balazuc 9 Les Ranchisses Ligne Chassiers
- 10 Plage allée du stade Ardèche Ruoms
- II Plage site I Ardèche Sampzon
- 12 Plage aval du pont Ardèche Salavas

- 13 Les tunnels Ardèche Vallon Pont d'Arc
- 14 Plage aval du Pont d'Arc Ardèche Vallon
- 15 Plage de Sauze Ardèche St Martin d'Ar-
- 16 Plage du Grain de Sel Ardèche St Martin d'Ardèche
- 17 Plage du Pont cassé Ardèche St Just d'Ardèche
- Le pont Fontaulière Montpezat
- B Amont confluence avec l'Ardèche Volane
- Vals les bains
- C Charillac Ligne Chauzon

## Sous-bassin de la Beaume :

- 18 Plage du Petit Rocher Beaume Joyeuse 19 La Tourasse Beaume Rosière 20 Plage du village Beaume Labeaume 21 Plage de Peyroche Beaume Labeaume

## Sous-bassin du Chassezac :

- 22 Plan d'eau de Villefort Altier Villefort
- 23 Plage de Malpas Cornillon Chassezac Les Vans
- 24 Plage de Mazet Chassezac Berrias et Casteljau
- 25 Plage de Chaulet Chassezac Berrias et Casteljau

principaux cours d'eau

portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

#### En été, les rivières du bassin versant de l'Ardèche sont suivies de près :

Chaque semaine, en alternance entre les Agences Régionales de la Santé et les Syndicats de rivière (par convention pour le compte des communes), des analyses sont réalisées pour vérifier la qualité des eaux pour l'usage baignade.

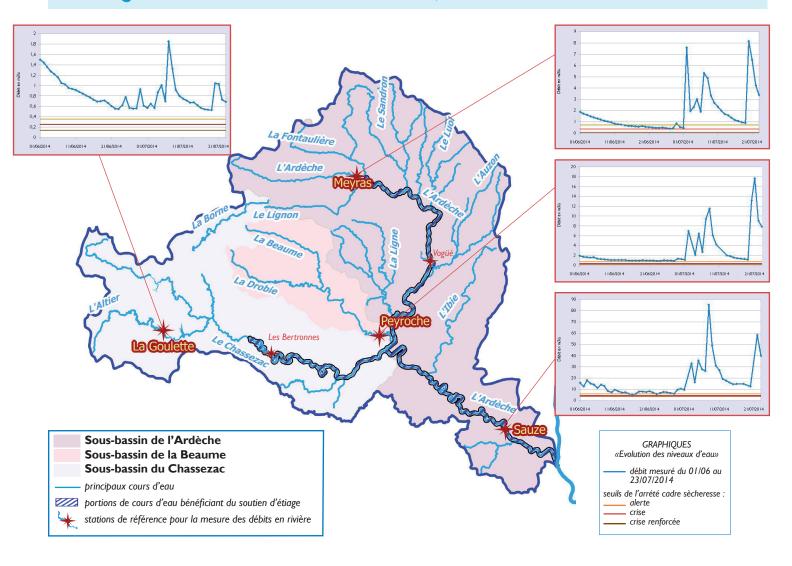
### Vigilance pendant et après les orages :

Les pluies lessivent parfois des polluants et altèrent ainsi très temporairement la qualité de l'eau. Cela n'a pas d'effet durable sur la qualité de la rivière.

Pour votre sécurité : en cas de forte pluie, ne vous approchez pas de la rivière et évitez de vous baigner immédiatement après les orages.



## Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac



Les orages réguliers de ce mois de juillet permettent de maintenir le niveau d'eau des rivières, et l'alerte sécheresse sur les cours d'eau non soutenus a même été levée.

Dès l'absence de pluie, les niveaux d'eau baissent à nouveau, donc malgré la situation favorable actuelle, restons vigilants et poursuivons les économies d'eau!

Après un mois de juin très sec, les fortes précipitations de la première semaine de juillet (160 mm de pluie à Aubenas) ont permis de recharger de manière significative les nappes et les cours d'eau. Les orages de dimanche 20 juillet ont occasionné une montée rapide des débits notamment sur la Beaume qui a atteint près de 100 m³/s à Rosières. Entre chaque épisode pluvieux, les débits des cours d'eau baissent à nouveau rapidement, tout en restant très supérieurs au débit d'étiage habituel pour cette saison.

Réserves en eau et soutien d'étiage : pour les cours d'eau soutenus, les programmes de soutien d'étiage se poursuivent normalement.

Arrêtés «sécheresse»: le 18 juillet 2014, l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche est repassé en situation de vigilance «sécheresse», alors que les axes non soutenus étaient en alerte «sécheresse» depuis le 20 juin. Sur le secteur de la Lozère la situation de vigilance «sècheresse» est maintenue.

Les mesures de limitation des usages de l'eau correspondant sont consultables sur les sites www.ardeche.gouv.fr et www.lozere.gouv.fr

Bulletin inf'eau de l'été 2014 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire. déjà paru : n° du 2 juillet // n° du 24 juillet - prochains n° : début août // 3ième sem. août







